

**ACTIONS POUR LA LIBÉRATION
DU PROFESSEUR FRANCO-VIETNAMIEN
PHAM MINH HOANG**



Dossier
préparé par
Les Amis et la Famille de M. PHAM MINH HOANG

Paris, le 13 janvier 2012

SOMMAIRE

Table des matières

1.	13 août 2010 : Arrestation d'un Professeur Franco-vietnamien de l'École Polytechnique de Ho Chi Minh Ville	4
2.	Qui est M. Pham Minh Hoang ?.....	5
3.	Que faisait-il au Vietnam ?	6
4.	De quoi est-il accusé et que risque-t-il ?.....	6
5.	Liste des communiqués.....	7
	PETITION.....	7
	APPEL AU SECOURS	8
	PHAM MINH HOANG ET PHAN KIEN QUOC	11
	Deux mois de détention pour Pham Minh Hoang.....	13
	Intervention du député Chantal BRUNEL (Seine et Marne).....	14
	Intervention de la mairie des Ulis (Essonne).....	15
	Intervention du député Christian VANNESTRE (Nord) et du député Jacques REMILLER (Isère).....	16
	Intervention du député Daniel BOISSERIE (Haute-Vienne).....	17
	Réponse du Ministre Bernard KOUCHNER à l'intervention du député Pierre LASBORDES (Essonne).....	19
6.	Articles de presse / Messages de soutien.....	20
	Du Mathématicien Michel WALDSCHMIDT (Institut de Mathématiques, Université Pierre et Marie Curie, Paris VI).....	20
	Reporters sans frontières : L'enfer vietnamien.....	21
	Michel Tran Duc : onze mois de prison pour un blogueur	22
	Reporters sans frontières : écrit une lettre au Premier ministre vietnamien pour demander la libération de Pham Minh Hoang.....	24
	Le Monde : Trois ans de prison ferme pour un blogueur franco-vietnamien	25
	Amnesty International Vietnam : un blogueur franco-vietnamien incarcéré Pham Minh Hoang.....	26
	Le Blog de Francis Richard	27

7.	10 août 2011 : Condamnation du Professeur Pham Minh Hoang.....	29
	France Diplomatie	29
	France Diplomatie	29
	L'Express : Vietnam: un blogueur condamné à 3 ans de prison.....	30
	Europe 1 : Vietnam : une censure "à la chinoise" (RSF)	31
8.	29 novembre 2011 : Procès en appel	32
	France Diplomatie	32
	Peine réduite en appel pour un blogueur franco-vietnamien.....	32
	Procès de Pham Minh Hoang : transparence et respect de la Constitution doivent être les maîtres mots.....	33
	Vietnam : annulez la condamnation du militant pour la démocratie	35
	Procès en appel du militant franco-vietnamien	36
	L'Express : Vietnam: la peine pour subversion d'un Franco-Vietnamien réduite en appel à 17 mois	38
9.	13 janvier 2012 : Libération du Professeur Pham Minh Hoang.....	40
	Le professeur Pham Minh Hoang est sorti de prison	40
	Viet Tan se réjouit de la libération de M. Pham Minh Hoang	41
10.	Synthèse.....	42
	Maître Kayana Manivong, jeune avocat d'origine laotienne décide de présenter le cas du Professeur Pham Minh Hoang au concours international de plaidoiries.....	42
11.	Nos coordonnées	44
	VIET TAN (Parti pour la réforme du Vietnam)	44
	La Famille	44
	Groupe de soutien SOS Pham Minh Hoang.....	44

1. 13 août 2010 : Arrestation d'un Professeur Franco-vietnamien de l'École Polytechnique de Ho Chi Minh Ville

Le 13 août 2010, un professeur de mathématiques de l'École Supérieure Polytechnique de HCM Ville est arrêté. Il s'appelle Pham Minh Hoang. Âgé de 55 ans, il est marié à Le Thi Kieu Oanh, 46 ans. Ensemble, ils ont une petite fille, Tram Anh, qui vient tout juste d'avoir 6 ans.

Les deux époux sont interrogés séparément par la police politique du Vietnam depuis maintenant plus de 23 jours sans que la famille ne connaisse les motifs réels de cette arrestation.



Alors que Mme Kieu Oanh est autorisée à rentrer chez elle chaque soir, le professeur Pham Minh Hoang est maintenu en isolation à la prison de Nguyen Van Cu (HCM Ville).

Devant le mutisme des autorités vietnamiennes, Mme Kieu Oanh a lancé, le 17 août 2010, une poignante lettre d'appel au secours qui a été largement relayée par les médias de la diaspora vietnamienne.

Elle y dit que le Professeur Pham Minh Hoang était sommé durant les interrogatoires de s'expliquer sur :

- Sa signature à la pétition contre la pollution des boues rouges résultant de l'exploitation de la bauxite sur les hauts plateaux du Vietnam ;
- Sa participation à la Conférence « la Mer Orientale et les archipels vietnamiens » organisée à HCM Ville le 24 juillet 2009 ;
- Ses cours gratuits aux étudiants sur le développement personnel « Soft Skills » ; et
- Ses relations et amis résidants encore en France.

Depuis, les autorités vietnamiennes ont signifié à Mme Le Thi Kieu Oanh qu'il lui était strictement interdit de révéler en public ou en privé les questions qui lui sont posées.

À ce jour, malgré un large dépassement de la garde à vue légale de 9 jours, le Professeur Pham Minh Hoang est toujours maintenu au secret et aucun chef d'accusation n'a été prononcé contre lui.

2. Qui est M. Pham Minh Hoang ?

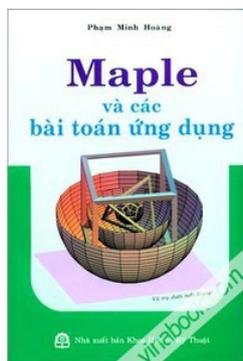
Pham Minh Hoang est né en 1955 à Saigon.

Diplômé du Baccalauréat en 1973, il poursuit ses études supérieures en France.

Il réussit son DESS de Mathématiques appliquées au sein de l'Université de Pierre et Marie Curie (Paris VI) et exerce en France pendant de nombreuses années comme Ingénieur et Chef de Projet informatique dans différentes Sociétés de Services.



En l'an 2000, il retourne vivre au Vietnam où il occupe un poste de professeur en Mathématiques appliquées à l'École supérieure Polytechnique de HCM ville.



Il publie plusieurs ouvrages mathématiques de référence, dont un Guide d'utilisation du Logiciel de calcul formel Mapple dans la résolution de Problèmes en Mathématiques appliquées.

M. Pham Minh Hoang anime également plusieurs chroniques sur la société vietnamienne sous son nom de plume Phan Kien Quoc.

Le Professeur Hoang bénéficie de la double nationalité franco-vietnamienne.

3. Que faisait-il au Vietnam ?

La première motivation de son retour au Vietnam était ses deux parents maintenant âgés de 90 ans. Principal soutien de la famille, il n'a pas hésité à abandonner, en l'an 2000, un poste lucratif d'Ingénieur informatique en France pour rester auprès de ses parents et assurer leurs vieux jours.

Sa passion pour l'éducation des jeunes générations l'a conduit à postuler à un poste de professeur à l'École Polytechnique de Ho Chi Minh Ville où il fut accepté.



Conscient de former la future élite du pays, il s'investit entièrement. Son investissement, sa proximité et sa simplicité lui ont valu l'affection de tous ses étudiants et le respect de ses collègues.

Vivant au Vietnam, au quotidien, le professeur Pham Minh Hoang est également conscient des problèmes du pays, particulièrement les questions écologiques résultant d'un développement économique non durable. Comme tout vietnamien, il est sensible à la question de l'intégrité territoriale que pose le différend entre le Vietnam et la Chine sur la possession des Îles Spratly et Paracels. C'est pourquoi il publie régulièrement, sur son blog, des chroniques sur la société vietnamienne sous le pseudo de Phan Kien Quoc (<http://pkquoc.multiply.com/>). Ses analyses particulièrement pertinentes sont reprises par de nombreux sites Web.

4. De quoi est-il accusé et que risque-t-il ?

Le professeur Pham Minh Hoang a été arrêté pour enquête tombant sous l'article 79 du Code pénal vietnamien. C'est également sous cette accusation de "Tentative de renversement du gouvernement" que la plupart des dissidents et responsables religieux ont été condamnés au Vietnam.

Les autorités accusent le professeur Hoang d'appartenir au Parti Viet Tan, un des partis d'opposition interdits au Vietnam pour cause de monopartisme exclusif en faveur du Parti communiste vietnamien. La constitution vietnamienne ne tolère en effet l'existence d'aucun autre parti que le Parti communiste vietnamien.

À ce titre, le professeur Pham Minh Hoang encoure de très lourdes peines pouvant aller jusqu'à la peine capitale.

5. Liste des communiqués

PETITION

LIBEREZ MONSIEUR PHAM MINH HOANG

Nous avons été tous profondément bouleversés par la lettre d'appel au secours de Madame LE Thi Kieu Oanh, épouse de Monsieur PHAM Minh Hoang, 55 ans, enseignant en Mathématiques à l'Ecole Supérieure Polytechnique de Ho Chi Minh Ville. Il a été arrêté le 13 août 2010 par la police politique du Vietnam, pour enquêter sur ses motivations lorsqu'il a signé les pétitions contre l'exploitation des mines de Bauxite dans les Hauts Plateaux du Centre, et contre la cessation des îles Hoang Sa et Truong Sa aux autorités chinoises.

A notre connaissance, Monsieur PHAM Minh Hoang est une personne calme, posée, cherchant toujours à être utile à la société dans le strict cadre de la légalité.

Durant ses 20 ans d'études et d'activités professionnelles en France, ses nombreux amis et connaissances l'avaient particulièrement apprécié pour sa gentillesse et son dévouement lors des activités sociales et culturelles de la communauté vietnamienne. Il avait donné beaucoup de son temps et de sa force pour contribuer à l'insertion des Vietnamiens dans la société française, tout en conservant une identité forte et respectueuse.

Quant à ses activités d'enseignement universitaire au Vietnam depuis 10 ans, ses étudiants l'ont toujours plébiscité autant pour la qualité de sa pédagogie que pour sa disponibilité. Beaucoup ont suivi en plus ses cours hors cursus sur le renforcement des capacités intellectuelles. Ses collègues reconnaissent volontiers ses contributions concrètes en faveur de la jeunesse ainsi que son aspiration profonde à leur offrir un digne avenir.

En résumé, Monsieur PHAM Minh Hoang est un citoyen dévoué, voulant vivre au Vietnam et servir son pays. Son intention n'a jamais été de troubler l'ordre public ou nuire à la sécurité de l'Etat. Se préoccuper des questions d'environnement n'est que le devoir d'un citoyen responsable. S'inquiéter de l'intégralité du Territoire n'est que le souci d'un citoyen patriote.

Aussi nous demandons instamment au Gouvernement vietnamien de libérer Monsieur PHAM Minh Hoang, dans le simple respect des Conventions Internationales des Droits de l'Homme, afin qu'il puisse continuer sa vie paisible et responsable auprès de sa femme, sa fille et ses parents de 90 ans.

Signés :

Les amis du Vietnam, ainsi que les amis, les collègues, les étudiants, les connaissances de Monsieur PHAM Minh Hoang, Enseignant en Mathématiques à l'Ecole Supérieure Polytechnique de Ho Chi Minh Ville.

Pour signer la pétition, merci d'envoyer votre nom/prénom et votre adresse au mail suivant :

sosphamminhhoang@googlegroups.com

APPEL AU SECOURS

Le Thi Kieu Oanh



Appel au secours de Mme Le Thi Kieu Oanh, épouse de M. Pham Minh Hoang, professeur à l'école polytechnique de Hochiminh-ville

À l'attention des responsables du site vietnam.bauxite

À l'attention des médias vietnamiens et étrangers

À tous,

Je m'appelle Le Thi Kieu Oanh, 46 ans, résidant à Saigon. C'est avec tristesse et peine que je vous écris cette lettre pour vous alerter sur le fait que mon époux a été arrêté le 13 août 2010 par les autorités vietnamiennes pour enquêter selon l'article 79 du Code Pénal vietnamien (tentative de renversement du gouvernement).

Mon époux est M. PHAM Minh Hoang, 55 ans, professeur à l'Ecole Polytechnique de Hochiminh-ville. Il est parti étudier en France en 1973. Après avoir assimilé les méthodes d'enseignement efficaces et équitables durant son séjour là-bas, il avait toujours nourri le rêve de revenir au pays pour enseigner et contribuer à façonner un brillant avenir aux jeunes vietnamiens.

Après un premier retour au pays à la fin des années 90 pour rendre visite à ses parents malades, il a pu se rendre compte de l'insuffisance matérielle et intellectuelle du milieu dans lequel doivent évoluer les étudiants vietnamiens. Abandonnant le confort matériel de sa vie en France, il décide alors de rentrer définitivement au Vietnam pour réaliser son rêve, devenant enseignant à l'école polytechnique. Il a toujours eu à cœur de faire en sorte que les jeunes vietnamiens prennent conscience de leurs responsabilités et de leurs devoirs pour construire un pays développé et moderne.

Depuis près de 10 ans qu'il réside au Vietnam, outre les exaspérations ressenties vis à vis de l'éducation de la jeunesse vietnamienne, mon époux se préoccupe également des autres fléaux qui touchent le pays, depuis la corruption jusqu'aux injustices sociales. Il me fait part régulièrement de ses inquiétudes quant à la pollution de l'environnement. Lorsque l'état a autorisé la Chine à exploiter la bauxite sur les hauts plateaux, il s'est demandé comment une décision tellement nocive a pu être prise. Lorsqu'il a pris connaissance de la pétition pour l'arrêt du projet d'exploitation de la bauxite lancé par les professeurs Nguyen Hue Chi, Pham Toan et Nguyen The Hung, il n'a pas hésité à signer et a demandé à ses amis d'en faire autant. La question des îles Paracels et Spratleys ainsi que les exactions des gardes-côtes chinois contre les pêcheurs vietnamiens sont également pour lui une source de révolte. C'est pourquoi il a participé à la conférence sur « la mer

orientale et les archipels vietnamiens » organisée à Saigon le 24 juillet 2009 pour mieux comprendre le sujet.

Mesdames et messieurs,

En tant qu'enseignant et aimant son pays, se préoccupant de l'éducation, de l'environnement et de la souveraineté de la nation, mon époux est quelqu'un de sincère et d'intègre. Les autorités ont arrêté mon époux et l'accusent de tentative de renversement du gouvernement mais ne fournissent pas de preuves, ils ne font qu'enquêter sur les fréquentations de mon époux lorsqu'il résidait en France et sur l'organisation de séminaires de formation de « sciences du comportement » (soft skills) pour les étudiants.

Les « sciences du comportement » regroupent des techniques d'enseignements psychologiques pour améliorer la confiance en soi, avoir le sens de l'organisation, avoir une vision objective devant une situation donnée, etc. Ces techniques sont largement enseignées en Occident, notamment aux Etats-Unis où les jeunes l'apprennent dès le lycée. Actuellement, il existe beaucoup de formations semblables au Vietnam et elles sont appréciées parmi les jeunes.

Aussi, est-ce qu'organiser ce genre de formation gratuite est un crime ?

Est-ce que les autorités considèrent également comme un crime le fait d'avoir des connaissances et des amis en France ?

Est-ce que le fait d'exprimer ses préoccupations sur les problèmes du pays, sur les maux de la population relève aussi du crime ? Si un professeur n'a pas d'émotions, ne partage pas les peines et difficultés de la société, de la nation, alors comment peut-il transmettre l'amour de son pays à ses élèves, ceux qui prendront un jour en main la destinée du pays ?

Devant le coup de massue qui frappe notre famille, j'ai décidé de vous adresser cette lettre d'appel au secours, pour que mon époux ne soit pas emprisonné injustement sans que personne ne soit au courant. Je vous écris cette lettre avec le cœur rempli d'inquiétudes et de larmes. Je m'inquiète sur le fait que ceux qui ont arrêté mon époux pourraient lui faire du mal en pleine nuit à l'insu de tous. Je m'inquiète des méthodes d'interrogatoires qui poussent mon époux à avouer des choses non commises et salissent ses nobles actions. Je m'inquiète pour Tram Anh, notre chère petite fille qui vient tout juste d'avoir 6 ans. Comment va-t-elle supporter l'absence prolongée de son père chéri...

Je vous demande respectueusement de prendre la parole et de protéger M. Pham Minh Hoang ainsi que tous les patriotes – ceux qui consacrent leur vie pour le rêve de la construction d'un avenir aux jeunes générations et à la protection de la patrie.

Je vous remercie sincèrement pour votre attention.

Le thi Kieu Oanh

423 đường Nguyễn Tri Phương, Phường 8, Quận 10, TP Hồ Chí Minh

Téléphone : +84 838 532 010 / +84 93 83 45 343

Vous pouvez également contacter notre famille en France : M. PHAM Duy Khanh

email : dkhanh.pham@gmail.com

Dossier de presse – Libérez le Professeur PHAM MINH HOANG

Parce que je n'ai pas la possibilité de diffuser cette lettre, j'ai demandé à mon beau-frère de le faire.

Ci-dessous sont deux photos de Hoang :



Hoang et quelques étudiants de l'Ecole Polytechnique à une fête de l'école le 28 janvier 2010



Hoang et notre fille Tram Anh

PHAM MINH HOANG ET PHAN KIEN QUOC

Pham Duy Khanh

30 août 2010

Chers amis,

Tout d'abord, au nom de la famille du professeur Pham Minh Hoang, je transmets mes sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont exprimé leur sympathie et soutien sitôt connue la nouvelle de l'arrestation de Hoang le 13 août.

Depuis la mise en détention de Hoang, nombreux sont ses amis, en particulier en France et en Europe, qui se sont inquiétés en sachant que Hoang a beaucoup écrit pour des journaux depuis 1975. Ils se sont demandé comment cette activité influencera le sort actuel de mon grand frère.

Chers amis,

Ce qui devait arriver est arrivé. Avec la saisie de nombreux documents et de son ordinateur, avec des séances d'interrogatoires quotidiennes, les forces de la sécurité publique ont découvert les articles que mon frère a écrits. Hoang a été le rédacteur en chef du Mensuel de l'Amitié (Nguyễn San Ái Hữu), une revue très appréciée à Paris en 1976 et 1996. Depuis longtemps, les problèmes du Vietnam ont toujours été une source de préoccupation pour Hoang, si bien que même après l'arrêt du Mensuel de l'Amitié, il a continué à écrire des articles sur l'éducation, l'actualité, la société... Phan Kien Quoc est le pseudonyme qu'il a utilisé depuis son retour au Vietnam. Ses articles étaient largement diffusés via Internet. Beaucoup de personnes, issus de milieux différents, partageaient ses points de vue car ils reflètent les réflexions d'un citoyen qui s'intéresse aux problèmes de la nation, qui propose des solutions radicales mais pacifiques. Hoang a publié un certain nombre de ses articles sur le blog : <http://pkquoc.multiply.com>.

Les articles écrits sous le pseudonyme Phan Kien Quoc ont été publiés dans plusieurs journaux et sites internet. Par exemple sur le site bauxite Vietnam, en plus d'avoir signé la pétition protestant contre l'exploitation de la bauxite sur les Hauts Plateaux du Centre, Hoang a apporté sa contribution en écrivant un article intitulé « Effacer les haines : pourquoi pas ? », publié sur ce site le 3 mai 2010 sous le pseudonyme Phan Kien Quoc (<http://www.boxitvn.net/bai/3467/>). Sans doute que de nombreuses personnes sont d'accord avec lui lorsqu'il appelait les autorités vietnamiennes à ne plus considérer comme des ennemis tous ceux qui ne partagent pas les opinions du gouvernement, afin que tous les citoyens puissent réellement apporter leur contribution au développement du pays.

En visitant le blog de Hoang, vous pourrez lire d'autres articles comme « Merci d'écouter pour une fois », « Comme un air de déjà vu », « J'ai participé au relais de la flamme olympique de Pékin » ou encore

« Réflexions sur la Honte ». À travers ses articles, nul ne peut nier que Hoang est un intellectuel qui aime son pays, se préoccupe des problèmes actuels du Vietnam et qui exprime ses opinions.

La plupart des pensées de Pham Minh Hoang se retrouvent dans les articles signés Phan Kien Quoc. Maintenant, la police sait que derrière ce pseudonyme, c'est Hoang. Avec cette information, j'ignore ce que les autorités vietnamiennes vont bien pouvoir encore lui faire porter comme accusations. Jusqu'à maintenant, son arrestation n'a pas été rendue publique et dans les jours qui viennent, les autorités s'apprêtent sans doute à salir son image, à le diffamer comme elles l'ont déjà fait par le passé envers d'autres patriotes.

À travers cette lettre, je vous informe que suite aux enquêtes de la police concernant les écrits de Pham Minh Hoang/Phan Kien Quoc, il se pourrait que Hoang soit accusé de « propagande contre l'état » à cause de ses articles. Si cela se produisait, le régime vietnamien prouverait, s'il était encore nécessaire, qu'il est en train de museler la liberté d'expression des citoyens vietnamiens.

Nous espérons continuer à recevoir vos témoignages de soutien afin que Hoang retrouve rapidement la liberté et retourne auprès de sa famille, et qu'il ait l'occasion de remplir ses devoirs de citoyen vietnamien pour sa patrie.

Pham Duy Khanh

Deux mois de détention pour Pham Minh Hoang

Pham Duy Khanh

13 octobre 2010

Chers amis,

Aujourd'hui, 13 octobre 2010, marque les deux mois de détention de mon frère, Pham Minh Hoang, dans les prisons vietnamiennes. Citoyen franco-vietnamien, professeur de mathématiques à l'École Polytechnique de Saigon, blogueur et membre de Viet Tan - un parti pro-démocratie interdit au Vietnam - l'arrestation de Hoang a été relayée par les médias et a soulevé une vague de protestations de la part de nombreuses ONG comme Reporters sans frontières (RSF), Frontline Defenders, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), Global Voices, etc... 17 députés français, américains, anglais, canadiens et australiens sont intervenus auprès du gouvernement vietnamien pour s'inquiéter de l'emprisonnement de Hoang. Le ministère des Affaires Etrangères de la France a exprimé sa vive préoccupation sur le sort de Hoang. Ses étudiants, ses anciens amis ont créé des blogs pour demander sa libération ; et Viet Tan, son parti, a lancé une pétition qui a déjà recueilli en quelques jours plus de 5200 signatures.

En réponse à ces preuves de solidarité, le régime de Hanoi a mobilisé les médias d'Etat fin septembre pour lancer une campagne de diffamation contre Hoang, le présentant comme un criminel. La police vietnamienne a même diffusé une vidéo montrant Hoang procédant à des aveux forcés. Il y apparaît très fatigué et extrêmement amaigri. Soumis à des interrogatoires incessants et à une forte pression psychologique, mon frère n'est plus maître de ses déclarations et est devenu l'otage du gouvernement vietnamien. Nous nous inquiétons maintenant fortement pour son état de santé.

En effet, deux mois de détention, c'est long pour quelqu'un qui n'a commis aucun crime, si ce n'est d'avoir exprimé ses idées, d'avoir initié ses étudiants à penser par eux-mêmes, d'avoir engagé dans une lutte non violente pour la démocratie. Deux mois, c'est également très long pour sa femme, sa fille et pour toute sa famille qui n'a aucune nouvelle de lui.

Aussi, je tiens à remercier toutes les organisations des Droits de l'Homme ainsi que tous ceux qui sont intervenus à travers le monde pour plaider en faveur de mon frère. Cependant, malgré toutes ces interventions, et malgré un fort soutien aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays en faveur d'une libération immédiate de mon frère, nous avons besoin plus que jamais de votre soutien face à la dictature à laquelle il est confronté. L'Etat vietnamien est signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il doit la respecter. Exprimer pacifiquement ses opinions n'est pas un crime. Adhérer à un parti politique n'est pas un crime.

C'est pourquoi, je vous implore de bien vouloir élever la voix afin de rappeler au Vietnam son engagement, mais surtout afin de défendre mon frère, un homme innocent dans cette affaire, pour qu'il ne tombe pas dans l'oubli et qu'il retrouve sa liberté, sa famille et sa dignité.

Paris, le 13 octobre 2010

Pham Duy Khanh et sa famille

Intervention du député Chantal BRUNEL (Seine et Marne)



ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Chantal Brunel

*Députée de Seine-et-Marne
Conseillère Régionale*

Son Excellence Monsieur **LE Kinh Tai**
Ambassadeur de la République Socialiste du Vietnam en République Française
Ambassade de la République du Vietnam en France

62 rue Boileau
75016 Paris

Paris, le 26 août 2010

Monsieur l'Ambassadeur,

Je souhaiterais attirer votre attention sur le cas de Monsieur PHAM Minh Hoang, ce professeur de mathématiques à l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Ho Chi Minh Ville, arrêté le 13 août dernier par la police au Vietnam, après avoir signé un certain nombre de pétitions pour empêcher l'exploitation de mines de bauxite dans le nord du pays ou encore la cession des îles Truong Sa et Hoang Sa aux autorités chinoises.

J'ai, en effet, été contactée par plusieurs habitants d'origine vietnamienne de ma circonscription, qui m'ont alertée de l'injustice dont Monsieur PHAM Minh Hoang est actuellement victime. Selon leurs propos, ce dernier est un professeur émérite dont les talents de pédagogie sont plébiscités, tant par ses étudiants que par les collègues de son milieu professionnel. Ces habitants le décrivent comme un citoyen dévoué, calme et consensuel, attaché à sa famille dont il s'occupe avec soin (il est rentré au Vietnam pour s'occuper de ses deux parents âgés de 90 ans), et qui, très loin des assauts politiques, a simplement désiré se battre au profit de la défense de l'environnement de son pays.

Je souhaiterais donc obtenir votre position, et vous demande, si l'avis de ces habitants est de votre point de vue confirmé, d'interpeller les autorités compétentes de votre pays afin de traiter cette affaire avec bienveillance.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

Dicté par Chantal Brunel et signé en son absence par sa collaboratrice parlementaire

Chantal Brunel

Intervention de la mairie des Ulis (Essonne)



Cabinet du Maire
MO/AML/FB/39

Les Ulis, le 03 septembre 2010

Le Maire des Ulis

à

Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre des affaires étrangères
37 quai d'Orsay
75700 PARIS 07

Monsieur le Ministre,

Je souhaite par la présente attirer votre attention sur la situation de Monsieur PHAM Minh-Huong qui, semble-t-il, a été arrêté le 13 Août dernier à Saigon et dont la sœur, domiciliée aux Ulis, n'a aucune nouvelle depuis l'arrestation. Monsieur PHAM, qui détient la nationalité française, a vécu de longues années en France et a décidé d'aller enseigner à Saigon depuis quelques années.

Malgré plusieurs démarches effectuées par son épouse vivant à Saigon, la famille n'a pu obtenir aucune information concernant Monsieur PHAM.

Je vous joins, à toutes fins utiles, la copie des documents dont je dispose.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce dossier et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Maud OLIVIER,

Maire des Ulis,
Conseillère générale de l'Essonne

Mairie des Ulis
Rue du Morvan
BP 43
91940 Les Ulis
Tél. 01 69 29 34 00
Fax : 01 69 28 45 60
contact@lesulis.fr
www.lesulis.fr

Le courrier doit être adressé à Madame Le Maire

Intervention du député Christian VANNESTRE (Nord) et du député Jacques REMILLER (Isère)

Christian Vanneste
Député du Nord

Jacques Remiller
Député de l'Isère

M. Nguyen Tan Dung
*Premier Ministre de la République Socialiste
du Vietnam*
Ambassade du Vietnam
62-66 rue Boileau
75016 Paris

Paris, le 28 septembre 2010

Monsieur le Premier Ministre,

Par la présente, je souhaiterais vous faire part de ma profonde préoccupation quant à l'arrestation récente de quatre militants démocrates membres du Parti Viet Tan.

Le Vietnam a connu ces dix dernières années des avancées économiques et sociales et je voudrais vous en féliciter. Néanmoins, je pense que parallèlement au développement économique, le respect des droits de l'homme devrait être aussi une priorité de votre gouvernement.

A ma connaissance, nombre de prisonniers politiques sont actuellement emprisonnés au Vietnam. Parmi ceux-ci, je voudrais attirer particulièrement votre attention sur les cas suivants

- M. Pham Minh Hoang, 55 ans, professeur émérite à l'Ecole Polytechnique de Ho Chi Minh Ville, arrêté le 13 Août 2010 à Saigon
- le Pasteur Duong Kim Khai, 52 ans, de l'Eglise Mémnonite du Vietnam, arrêté le 10 Août 2010 à Saigon.
- Mme Tran Thi Thuy, 39 ans, commerçante, arrêtée le 10 Août 2010 à Dong Thap.
- M. Nguyen Thanh Tam, 57 ans, paysan, arrêté le 18 Juillet 2010 à Ben Tre.

et vous demander de reconsidérer leur cas en faveur d'une rapide libération.

La République Socialiste du Vietnam a ratifié la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques. Le Vietnam est donc tenu de respecter et défendre les droits civils et politiques des individus, y compris les plus élémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Christian VANNESTRE

Jacques REMILLER

Cabinet Parlementaire

[Christian Vanneste](#)
101, rue de l'Université 75007 Paris
www.christianvanneste.fr
cvanneste@assemblee-nationale.fr

[Jacques Remiller](#)
101, rue de l'Université 75007 Paris
<http://www.jacquesremiller.com/wordpress>
jremiller@assemblee-nationale.fr

Intervention du député Daniel BOISSERIE (Haute-Vienne)

III III
ASSEMBLÉE
NATIONALE

Daniel BOISSERIE
Député de la Haute-Vienne
Maire de Saint-Yrieix

COPIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Saint-Yrieix, le 29 septembre 2010

Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre des affaires étrangères
et européennes
37, quai d'Orsay
75007 PARIS

Réf. : DB-ST / 10-09-682

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation de trois ressortissants vietnamiens et d'un français actuellement incarcérés dans ce pays en raison de leur activisme politique.

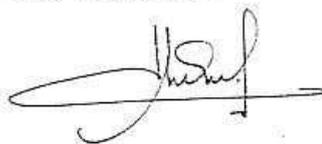
Il s'agit de :

- Monsieur PHAM MING Hoang, professeur à l'école supérieure polytechnique de Hochiminh-ville, arrêté le 13 août 2010.
- Monsieur DUONG KIM Khai, pasteur de l'église mennonite du Vietnam, arrêté le 10 août 2010.
- Madame TRAN THI Thuy, commerçante, arrêtée le 10 août 2010.
- Monsieur NGUYEN THANH Tam, agriculteur, arrêté le 18 juillet 2010.

Ces arrestations semblent liées aux contentieux nés des expropriations de propriétaires fonciers et d'agriculteurs dans plusieurs provinces vietnamiennes.

Il me serait donc particulièrement agréable que vous puissiez favoriser intervenir afin que ces détenus politiques soient élargis le plus rapidement possible et ce au nom des valeurs universelles de tolérance et de liberté.

Je vous remercie pour votre réponse et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux. *et bien cordialement.*



Daniel BOISSERIE



Daniel BOISSERIE
Député de la Haute-Vienne
Maire de Saint-Yrieix

05 OCT 2010
COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Saint-Yrieix, le 30 septembre 2010

S.E.M. Le KINH Tai
Ambassadeur de la République Socialiste
Du Vietnam en République Française
62, rue Boileau
75006 PARIS

Réf. : DB-ST / 10-09-683

Votre Excellence,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation de trois ressortissants vietnamiens et d'un français actuellement incarcérés dans votre pays.

Il s'agit de :

- Monsieur PHAM MING Hoang, professeur à l'école supérieure polytechnique de Hochiminh-ville, arrêté le 13 août 2010.
- Monsieur DUONG KIM Khai, pasteur de l'église mennonite du Vietnam, arrêté le 10 août 2010.
- Madame TRAN THI Thuy, commerçante, arrêtée le 10 août 2010.
- Monsieur NGUYEN THANH Tam, agriculteur, arrêté le 18 juillet 2010.

Ces arrestations semblent liées aux contentieux nés des expropriations de propriétaires fonciers et d'agriculteurs dans plusieurs provinces vietnamiennes.

Il me serait donc particulièrement agréable que vous puissiez favoriser intervenir afin que ces détenus soient élargis le plus rapidement possible et ce au nom des valeurs universelles de tolérance et de liberté.

Je vous remercie pour votre réponse et vous prie de croire, Votre Excellence, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Daniel BOISSERIE

Réponse du Ministre Bernard KOUCHNER à l'intervention du député Pierre LASBORDES (Essonne)

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

—
Le Ministre
—

10 NOV 2010

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 10.11.10 004780

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de M. PHAM Minh Hoang, citoyen français arrêté au Vietnam, le 13 août dernier.

Je peux vous assurer que les services du ministère des Affaires étrangères et européennes à Paris, tout comme notre représentation consulaire à Ho Chi Minh Ville, suivent l'évolution de la situation de M. PHAM avec la plus grande attention.

Notre Consul général a pu exercer, à deux reprises, son droit de visite, les 31 août et 5 octobre. M. PHAM a également été autorisé à voir sa famille, son épouse lui ayant rendu visite lundi 4 octobre.

Sur le plan judiciaire, le chef d'inculpation retenu contre M. PHAM est relatif à des « activités visant au renversement du pouvoir populaire ».

Je comprends pleinement votre inquiétude, mais je peux vous assurer que mon ministère reste vigilant quant aux conditions de détention de M. PHAM et au respect des droits de la défense. Nous veillerons, bien entendu, également à ce qu'il puisse continuer de bénéficier de l'assistance consulaire.

.../...

Monsieur Pierre LASBORDES
Député de l'Essonne
8, rue Neuve
91190 GIF-SUR-YVETTE

Notre Consul général à Ho Chi Minh Ville demeure en contact avec l'avocat et se tient, comme les services du ministère, à la disposition des membres de sa famille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bernard KOUCHNER

6. Articles de presse / Messages de soutien

Du Mathématicien Michel WALDSCHMIDT (Institut de Mathématiques, Université Pierre et Marie Curie, Paris VI)



Chère Madame ...

J'ai failli ne pas prêter attention à votre message car il commençait comme beaucoup de messages de spam que je reçois. Heureusement, j'ai été intrigué et j'ai commencé à le lire, j'ai aussitôt compris qu'il s'agissait d'une situation très sérieuse. Je n'étais absolument pas informé.

J'avais en effet rencontré le Professeur PHAM Minh Hoang lors de ma toute première visite à Hanoi, il s'était occupé de moi de façon très cordiale, je me souviens quand il m'emmenait sur sa moto. Je regrette de ne pas avoir gardé des contacts avec lui, je suis revenu assez souvent au Vietnam (je vais y retourner fin septembre en allant à Phnom Penh puis fin octobre au retour), mais j'ai surtout visité University of Natural Sciences, VNU-HCM City.

J'ai voulu consulter le blog que vous m'indiquez ...

J'ai signé la pétition et je vous ai mise en copie.

Les informations que vous me donnez sont choquantes, dans des circonstances semblables il est arrivé souvent que la pression internationale ait un effet positif. J'informe (en les mettant en copie de ce message) le président de l'Union Mathématique Internationale, [László Lovász](#), le président de la Société Mathématique Européenne, [Ari Laptev](#), le président de la Société Mathématique de France, [Bernard Helffer](#) ainsi que quelques autres collègues actifs dans la coopération franco-vietnamienne en mathématique.

Je souhaite de tout mon cœur que votre action conduira à une issue positive rapidement.

Bien sincèrement,

M.W.

Reporters sans frontières : L'enfer vietnamien

24 avril 2011

Le cas de Phan Minh Hoang est symbolique. Un blog, quelques articles sur le pluralisme politique, sur la pollution : cela suffit pour être considéré comme un criminel d'Etat au Viêt Nam.

Le Viêt Nam est un paradis pour les touristes étrangers. C'est un enfer politique pour les dissidents et les journalistes qui veulent travailler en toute indépendance. Pas besoin d'être journaliste d'ailleurs pour goûter un séjour prolongé dans les prisons vietnamiennes.

Pham Minh Hoang n'a rien du jeune blogueur libertaire et irresponsable, semant sur la Toile des informations sur des affaires d'Etat au nom de la transparence absolue. C'est un homme de 55 ans, père de famille, professeur de mathématiques à l'Ecole polytechnique de Ho Chi Minh-ville. Il est citoyen français, a vécu 20 ans en France avant de décider, au début des années 2000, de s'installer au Viêt Nam. Il est en prison depuis août 2010. Neuf mois de détention. Une détention préventive pour le bien de l'enquête. Les autorités peuvent en effet maintenir en prison jusqu'à 12 mois tout individu en maille avec la justice avant d'ouvrir un procès.

Une demi-heure d'audience, 20 ans de prison

Pas grand-chose pourtant à lui reprocher. En tout cas de notre point de vue, nous qui nous étonnons et nous attristons toujours de voir que la normalité sous le ciel de nos vieilles démocraties se transforme en crime impardonnable ailleurs. Un blog, quelques articles sur le pluralisme politique, sur la démocratie, sur les pollutions provoquées par l'exploitation des mines de bauxite dans la région des Hauts-Plateaux. Mais cela suffit au Viêt Nam pour être un criminel d'Etat.

Un procès qui doit s'ouvrir dans les prochaines semaines tranchera sur des accusations d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Pham Minh Hoang risque plusieurs années de prison, laissant dans l'incertitude une femme et deux enfants, seuls et sans ressources.

On attendrait davantage des autorités françaises pour sortir un de ses ressortissants de ce très mauvais pas. Certes, les événements de ces derniers mois au Moyen-Orient ont mobilisé l'attention et les énergies des chancelleries et celle de la France s'est trouvée bien occupée sur les fronts de la Libye et de la Côte d'Ivoire. Mais pas trop d'excuses, s'il vous plaît, surtout que la diplomatie française semble depuis le début vouloir traiter cette affaire à minima. Reporters sans frontières s'est d'ailleurs jointe à une manifestation organisée par ses proches devant l'Assemblée nationale, mercredi 13 avril, pour appeler les autorités françaises à faire avancer le dossier.

Rentré à l'OMC en 2007, bon élève du commerce international, partenaire économique idéal des grandes puissances, le Viêt Nam n'a rien fait sur le plan de la bonne gouvernance et du respect du droit. Peu de pays osent hausser le ton contre la dictature du Parti communiste et demander des comptes à propos des dérives autoritaires du régime depuis maintenant quelques années. Peu lui rappellent les violations à sa propre constitution, les articles 50 et 69 affirmant le respect des droits fondamentaux, dont ceux de rassemblement, d'opinion et d'expression. Peu pointent du doigt les violations à une justice équitable, les procès étant menés à la va-vite, abusant des accusations

d'atteinte à la sécurité de l'Etat, sans respect des droits de la défense et de l'accès des avocats au dossier. Une demi-heure d'audience, pas d'avocat, le maillet tombe, 20 ans de prison !

La peur du Jasmin

Dix-huit dissidents ou défenseurs des droits de l'homme actifs sur le Net sont derrière les barreaux au Viêt-Nam, trois journalistes connaissent un sort similaire. Le congrès national du Parti communiste à Hanoï en janvier dernier a été le moment d'un durcissement du régime à l'égard de toute critique. Mais ce sont surtout les événements au Moyen-Orient qui ont provoqué récemment la paranoïa et les crispations dans l'appareil d'Etat.

La révolution du Jasmin n'en finit pas de faire sentir son onde de choc, et ce jusqu'en Asie, en Chine et au Viêt Nam notamment, obsédés par la stabilité nationale, idéologiquement fermés à la critique et au débat contradictoire. Le peuple arabe présente un exemple d'espoir, montre que tout est possible, que des années de despotisme peuvent être balayées en quelques semaines, qu'un soulèvement populaire peut avoir raison de la dictature, que les projecteurs de la presse internationale peuvent se braquer sur les contestataires révélant les injustices et les abus.

Les mouvements pro-démocratiques mettent les autorités d'un certain nombre de pays dans un état de nervosité ayant pour effet malheureux de susciter une répression aveugle. Plus d'une trentaine de dissidents sont actuellement mis au secret en Chine, séparés de leur famille, de leurs proches, mis à l'écart de la société des hommes, sans que les autorités chinoises ne se sentent obligées d'informer sur leur sort. Colosse au pied d'argile ? Peut-être... La Chine tremble, et son petit frère vietnamien, qui a copié sur Pékin son modèle de direction de l'Etat, de gestion de la chose publique et de répression, tremble avec lui.

Gilles Lordet

Directeur de l'information
Reporters sans frontières

<http://www.slate.fr/tribune/37135/rsf-vietnam>

Michel Tran Duc : onze mois de prison pour un blogueur

27 juillet 2011

Voici l'été. Pour l'immense majorité des gens, c'est : « Vacances, j'oublie tout ». Pour ma part, impossible d'oublier un ami en prison à dix mille kilomètres de Paris.

Il s'agit du blogueur franco-vietnamien Pham Minh Hoang, qui a déjà passé plus de onze mois en détention provisoire au Vietnam pour avoir critiqué sur Internet l'action du gouvernement communiste. D'abord fixé au 14 juin 2011, son procès a été finalement reporté sine die [1].

Arrivé en France au début des années 70, Pham Minh Hoang est revenu au pays depuis une dizaine d'années pour enseigner les mathématiques. Il voulait mettre sa compétence au service de l'éducation des jeunes Vietnamiens. Témoin des maux de la société locale : injustices sociales, corruption

endémique, abus de pouvoir perpétrés par les autorités, il a mis par écrit ses opinions et publié ses textes sur son blog sous le pseudonyme Phan Kien Quoc.

Dans ses textes, il se révoltait contre les injustices sociales flagrantes. Il se moquait de la désinformation du gouvernement vietnamien à propos de la question de la souveraineté nationale. Il s’alarmait de la destruction de l’environnement sur les hauts plateaux du centre à cause du projet d’exploitation minière de la bauxite. Dans son dernier texte, il appelait le régime communiste à appliquer réellement la politique de réconciliation nationale, à s’ouvrir à la démocratie et au multipartisme, non pas seulement dans les mots mais surtout dans les faits, au nom de l’intérêt supérieur de la nation.

Hélas, exprimer librement ses opinions est un crime au Vietnam, pour peu que ces opinions n’aillent pas dans le sens voulu par les autorités. En effet, malgré tout ce que peuvent dire les médias d’Etat, critiquer l’action gouvernementale est un crime selon l’article 88 du code pénal. Au Vietnam, appartenir à un parti politique autre que le Parti communiste est un crime selon l’article 79 du code pénal. Pham Minh Hoàng est membre de Việt Tân, un parti d’opposition dont le but est de construire la démocratie par la lutte non violente. Pour cela, Pham Minh Hoàng est accusé de complot contre le gouvernement et risque la peine de mort.

Pourtant, en vertu de la déclaration universelle des droits de l’homme et la convention internationale sur les droits civils et politiques, nul ne doit être emprisonné pour l’expression pacifique de ses opinions. Mais les lois vietnamiennes sont en contradiction avec ces textes et avec la propre constitution du pays. Quoiqu’en disent ses représentants, il n’est pas un Etat de droit. Les faits sont là. Comme Pham Minh Hoàng, des dizaines de militants prodémocratie sont actuellement en prison sur la base des lois liberticides. Ils sont des « otages » que le régime vietnamien détient afin de dissuader toute contestation sociale et politique.

Depuis son arrestation le 13 août 2010, la famille, qui réside en France, du blogueur et ses amis ont multiplié les actions pour demander sa libération : pétition, manifestation devant l’Assemblée nationale, veillée de prière à Notre-Dame de Paris. De son côté, le Quai d’Orsay a fait valoir son droit de protection consulaire. Nos diplomates se démènent pour obtenir sa libération. Mais le régime vietnamien est entêté et refuse toute libération au prétexte que Pham Minh Hoàng fait partie de Việt Tân.

Le mois dernier, pourtant, l’écrivaine dissidente Trần Khai Thanh Thuy, également membre de Việt Tân, a été libérée par Hanoi et expulsée vers les Etats-Unis. Le Département d’Etat américain aurait-il plus de moyens de pression que le Quai d’Orsay ?

Par MICHEL TRẦN DUC, Chef de projet informatique, ami de Pham Minh Hoàng et membre du parti prodémocratie Việt Tân

<http://www.liberation.fr/monde/01012351377-vietnam-onze-mois-de-prison-pour-un-blogueur>

Reporters sans frontières : écrit une lettre au Premier ministre vietnamien pour demander la libération de Pham Minh Hoang

8 août 2011

A l'occasion de la première année en détention de Pham Minh Hoang, et à l'approche de son procès, le 10 août prochain, Reporters sans frontières a fait parvenir une lettre au Premier ministre vietnamien, Nguyen Tan Dung, pour demander la libération du blogueur franco-vietnamien.

Paris, 3 août 2011

Monsieur le Premier ministre,

Votre gouvernement s'apprête à juger le 10 août 2011 le blogueur franco-vietnamien Pham Minh Hoang.

Blogueur engagé, Pham Minh Hoang est connu sous le pseudonyme Phan Kien Quoc. Ses articles sur l'éducation, l'environnement et la souveraineté face à la Chine, ont été largement relayés sur le Net. Il a notamment participé à la campagne contre l'exploitation par des entreprises chinoises, des mines de bauxite sur les Hauts Plateaux du centre du pays. Il a pris part à des conférences sur la question de la souveraineté vietnamienne sur les archipels Paracels et Spratleys, sujet qui préoccupe et pousse nombre de vos concitoyens à descendre dans les rues ces derniers jours.

Ainsi, pour avoir écrit des textes sur son blog, donner des formations extra universitaires en leadership à ses étudiants, et être membre du parti pro démocratie Viet Tan, la justice vietnamienne va juger Pham Minh Hoang pour « tentative de renversement du pouvoir populaire ». Il est en détention provisoire depuis un an pour, selon les autorités, « les besoins de l'enquête ».

Pourtant, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et les articles 35, 50, 53 et 69 de la Constitution de votre pays garantissent ces activités. Aussi, le seul verdict qui soit approprié au procès de Pham Minh Hoang est un acquittement et une libération inconditionnelle. Pham Minh Hoang doit retrouver sa liberté de mouvement.

En ce début de votre deuxième mandature en tant que Premier ministre du Vietnam, il n'appartient qu'à vous d'inverser la tendance de votre pays souvent critiqué en matière de droits de l'homme, en faisant cesser les arrestations et procès politiques.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, nos salutations distinguées.

Jean-François Julliard
Secrétaire général

<http://fr.rsf.org/viet-nam-reporters-sans-frontieres-ecrit-08-08-2011,40763.html>

Le Monde : Trois ans de prison ferme pour un blogueur franco-vietnamien

10 août 2011

Le blogueur franco-vietnamien, Pham Minh Hoang, a été condamné, mercredi 10 août 2011, pour tentative de renversement du gouvernement vietnamien. AFP/Vietnam News Agency

Un blogueur et professeur franco-vietnamien a été condamné, mercredi 10 août, à trois ans de prison suivis de trois années de résidence surveillée, pour tentative de renversement du gouvernement vietnamien. Une condamnation "vivement déplorée" par la France. "Nous souhaitons que cette décision soit reconsidérée afin que M. Pham Minh Hoang puisse recouvrer sa liberté au plus vite", peut-on lire sur le site du ministère des affaires étrangères.

Après son arrestation le 13 août 2010, la France s'était dite "sérieusement préoccupée" par la situation de Hoang, appelant "à la transparence de la procédure judiciaire" et au respect "des droits de la défense".

Hoang s'était installé en France en 1973 et y avait passé vingt-sept ans avant de retourner à Ho Chi Minh-Ville où il enseignait les mathématiques à l'université polytechnique. Reporters sans frontières, qui a placé le Vietnam sur sa liste des "ennemis d'Internet", a de son côté réclamé sa "libération inconditionnelle" dans une lettre au premier ministre publiée lundi sur son site Internet.

UN PROCÈS DE QUELQUES HEURES

A l'issue d'un procès d'à peine quelques heures à Ho Chi Minh-Ville, le juge Vu Phi Long a considéré que les actes de ce défenseur des droits de l'homme de 56 ans, "étaient graves et ont sapé la sécurité nationale". "Nous avons donc suffisamment d'éléments pour conclure qu'il a commis le crime d'activités visant à renverser l'administration populaire", a-t-il ajouté. Le tribunal a précisé qu'il avait écrit 33 articles sous son pseudonyme de blogueur Phan Kien Quoc, dont la plupart "noircissaient l'image du pays".

"Mes écrits ne visaient pas à renverser qui que ce soit. J'ai seulement pointé du doigt les choses négatives dans la société et je crois que le pays a besoin d'être plus démocratique", s'est défendu Hoang durant l'audience. "Si j'avais su que je pourrais être poursuivi aujourd'hui, je n'aurais pas fait ça", a-t-il ajouté, faisant part à la cour de ses "regrets" et demandant son "indulgence". Il a également reconnu être membre depuis plusieurs années de Viet Tan, organisation basée aux Etats-Unis considérée comme "terroriste" par Hanoi. Le groupe affirme, lui, promouvoir la démocratie par des moyens pacifiques.

Cette condamnation intervient deux semaines après la reconduction du premier ministre, Nguyen Tan Dung, pour un second mandat de cinq ans, entérinant une puissance politique jamais vue depuis des années qui fait craindre aux défenseurs des droits de l'homme des temps plus difficiles encore pour la dissidence.

Un dissident vietnamien, Cu Huy Ha Vu, a ainsi été condamné en avril à sept ans de prison pour "propagande contre l'Etat" et son appel a été rejeté, mardi 2 août, provoquant l'indignation de l'Union européenne et des Etats-Unis. Le Vietnam assure de son côté n'avoir aucun "prisonnier de conscience", comme l'a répété mardi le ministère des affaires étrangères à propos du dossier Cu Huy Ha Vu, considéré comme l'un des plus politiques des dernières années. "Nous rejetons les commentaires s'ingérant dans les affaires internes du Vietnam", a déclaré la porte-parole des affaires étrangères, Nguyen Phuong Nga

http://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2011/08/10/trois-ans-de-prison-ferme-pour-un-blogueur-franco-vietnamien_1558067_3216.html

Amnesty International

Vietnam : un blogueur franco-vietnamien incarcéré Pham Minh Hoang

10 août 2011

Le blogueur Pham Minh Hoang a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement pour atteinte à la sûreté nationale.

Les autorités vietnamiennes doivent remettre immédiatement en liberté un blogueur franco-vietnamien, condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement pour atteinte à la sûreté nationale, a déclaré Amnesty International mercredi 10 août.

Pham Minh Hoang, professeur universitaire de mathématiques qui détient la double nationalité, a été accusé d'avoir écrit des articles qui « noircissent l'image du pays » lors de son procès à Ho Chi Minh-Ville.

Selon certaines informations, il s'est défendu pendant l'audience en affirmant que ses écrits ne visaient pas à renverser qui que ce soit et que le Viêt-Nam avait besoin d'être plus démocratique.

« Il est choquant qu'un blogueur soit incarcéré parce qu'il a exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Les autorités doivent le libérer immédiatement et mettre un terme au durcissement de la répression qui cible les détracteurs du gouvernement et les militants pacifiques, a estimé Donna Guest, directrice adjointe du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International.

« Sa condamnation, mardi 9 août, et les arrestations incessantes de militants et de blogueurs dressent un tableau de plus en plus affligeant de la liberté d'expression et de réunion au Viêt-Nam. »

Le professeur Pham Minh Hoang, membre de Viet Tan, groupe d'opposition interdit basé aux États-Unis, compte parmi les militants qui dénoncent un projet d'extraction de bauxite soutenu par la Chine dans les hauts-plateaux du centre du pays, au motif que ce projet risque d'engendrer une dégradation de l'environnement dans la région.

<http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Protegeons-les-personnes/Personnes-en-danger/Actualites/Vietnam-un-blogueur-franco-vietnamien-incarcere-3237>

Le Blog de Francis Richard

19 décembre 2011

L'ONU demande au Vietnam de mettre fin à des détentions arbitraires

Viet Tan, Parti pour la réforme du Vietnam ici, qui se bat pour la démocratie, a déposé le 9 juin 2011 une requête ici auprès du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire ici. Après examen de cette requête ce groupe de travail a rendu public, le 28 novembre 2011, un avis ici, n°46/2011, dans lequel il considère comme arbitraire la détention de sept membres et sympathisants de ce parti, condamnés à des peines de prison lors d'un procès qui s'est tenu le 30 mai 2011 à Hanoï.

Dans sa requête Viet Tan dénonce l'emploi abusif par le gouvernement du Vietnam de l'article 79 du Code pénal vietnamien pour réprimer des activités parfaitement légales selon le droit international telles que la libre expression et les manifestations pacifiques. Il démontre que les droits de la défense ont été violés, de même que le droit à un procès équitable.

Que dit l'article 79 du Code pénal vietnamien ? "Ceux qui mènent des activités, qui fondent ou qui rejoignent des organisations, visant à renverser le gouvernement du peuple, encourrent les peines suivantes : les organisateurs, les instigateurs, les participants actifs ou ceux qui occasionnent de sévères conséquences, seront condamnés à une peine de 12 à 20 ans de prison, à la détention à perpétuité, voire à la peine capitale, et leurs complices à des peines de 5 à 15 ans de prison".

Dans son avis le Groupe de travail des Nations Unies souligne que les prévenus ont été arrêtés et condamnés pour leur lien avec le Parti pour la réforme du Vietnam, un parti d'opposition, que l'article 79, qui leur a été appliqué, est contraire aux libertés publiques, que leurs libertés d'association et de s'intéresser aux affaires publiques n'ont pas été respectées, que tout procès équitable leur a été refusé, et qu'en conséquence ils doivent non seulement être libérés immédiatement mais dédommagés.

Dans un communiqué de presse du 14 décembre 2011, Viet Tan exhorte les Nations Unies "à envoyer un rapporteur spécial au Vietnam pour demander la libération de tous les individus détenus en vertu de l'article 79 et sous d'autres charges politiques".

L'avis des Nations Unies, en premier lieu, sera-t-il seulement suivi d'effet ? On demande à voir. Il faut toutefois garder espoir, les dirigeants communistes vietnamiens étant, semble-t-il, sensibles à l'opinion internationale. Je n'en veux pour preuve que la récente décision en appel dont vient de bénéficier le professeur franco-vietnamien Pham Minh Hoang [voir mes articles du 31 août 2010 ici et du 1er août 2011 ici].

En effet, condamné à 3 ans de prison ferme et 3 ans d'assignation à résidence le 10 août 2011, en vertu de l'article 79, pour avoir signé des pétitions, Pham Minh Hoang [dont la photo à son procès provient d'ici] a vu, le 29 novembre 2011, sa peine de prison réduite à 17 mois sous la pression internationale,

ses 3 ans d'assignation à résidence étant cependant maintenus. Il devrait être libéré le 13 janvier 2012 selon son avocat.

<http://www.francisrichard.net/article-l-onu-demande-au-vietnam-de-mettre-fin-a-des-detentions-arbitraires-93319479.html>

7. 10 août 2011 : Condamnation du Professeur Pham Minh Hoang

France Diplomatie

10 août 2011

La France déplore vivement la condamnation de M. Pham Minh Hoang, professeur de mathématiques, à une peine de 3 ans de prison ferme suivie de 3 ans de résidence surveillée pour "tentative de renversement du pouvoir populaire". Arrêté le 13 août 2010, Pham Minh Hoang est accusé d'avoir exprimé des opinions critiques envers le gouvernement vietnamien.

De nationalité française, Pham Minh Hoang a bénéficié dès son arrestation de la protection consulaire. Un contact régulier est établi en France comme au Vietnam avec sa famille et ses proches.

Les autorités françaises ont adressé à plusieurs reprises des messages aux autorités vietnamiennes pour qu'une issue favorable soit trouvée à la situation de Pham Minh Hoang.

Nous souhaitons que cette décision soit reconsidérée afin que M. Pham Minh Hoang puisse recouvrer sa liberté au plus vite.

La France rappelle son attachement au respect de la liberté d'opinion et d'expression, y compris sur internet. Elle est d'autant plus préoccupée que d'autres personnes ont été récemment condamnées au Vietnam, dans des circonstances comparables, pour avoir appelé à davantage de liberté.

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/vietnam_555/france-vietnam_1254/evenements_3341/vietnam-condamnation-pham-minh-hoang-10.08.11_94567.html

France Diplomatie

12 août 2011

L'ambassadeur du Vietnam en France, Duong Chi Dong a été reçu le 11 août au ministère des Affaires étrangères et européennes. Il lui a été fait part de la forte préoccupation suscitée par la condamnation de Pham Minh Hoang, au lendemain du procès qui s'est tenu le 10 août à Ho Chi Minh ville.

Nous avons réitéré notre souhait que cette décision soit reconsidérée afin que Pham Minh Hoang puisse recouvrer sa liberté au plus vite.

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/vietnam_555/france-vietnam_1254/evenements_3341/vietnam-proces-pham-minh-hoang-12.08.11_94599.html

L'Express : Vietnam: un blogueur condamné à 3 ans de prison

10 août 2011

Le régime vietnamien guette les moindres critiques à son encontre, notamment sur la toile. Un blogueur franco-vietnamien en fait les frais.

Au Vietnam, être actif sur le net peut conduire à la prison. Ce mercredi, un blogueur et professeur franco-vietnamien a été condamné à trois ans de prison suivis de trois années de résidence surveillée pour tentative de renversement du gouvernement. Les actes de Pham Minh Hoang, défenseur des droits de l'Homme de 56 ans, "étaient graves et ont sapé la sécurité nationale", a déclaré le juge Vu Phi Long à l'issue d'un procès d'à peine quelques heures à Ho Chi Minh-Ville. Le tribunal était gardé mercredi par des policiers en civil et en uniforme pendant l'audience. L'un d'entre eux a tenté d'empêcher un journaliste de l'AFP de photographier des agents armés de matraques.

"Nous avons donc suffisamment d'éléments pour conclure qu'il a commis le crime d'activités visant à renverser l'administration populaire", a-t-il ajouté. Le tribunal a précisé qu'il avait écrit 33 articles sous son pseudonyme de blogueur Phan Kien Quoc, dont la plupart "noircissaient l'image du pays".

Le blogueur regrette

"Mes écrits ne visaient pas à renverser qui que ce soit. J'ai seulement pointé du doigt les choses négatives dans la société et je crois que le pays a besoin d'être plus démocratique", s'est défendu Hoang durant l'audience. "Si j'avais su que je pourrais être poursuivi aujourd'hui, je n'aurais pas fait ça", a-t-il ajouté, faisant part à la cour de ses "regrets" et demandant son "indulgence".

Il a également reconnu être membre du Viet Tan depuis plusieurs années, une organisation basée aux Etats-Unis considérée comme "terroriste" par Hanoï. Le groupe affirme lui promouvoir la démocratie par des moyens pacifiques.

Les réactions

Après son arrestation le 13 août 2010, la France s'était dite "sérieusement préoccupée" par la situation de Hoang, appelant "à la transparence de la procédure judiciaire" et au respect "des droits de la défense". Hoang s'était installé en France en 1973 et y avait passé 27 ans avant de retourner à Ho Chi Minh-Ville où il enseignait les mathématiques à l'université polytechnique.

Dans une lettre publiée récemment sur le site de Viet Tan, sa femme avait elle estimé qu'il était poursuivi pour ses prises de position notamment contre un projet très controversé d'exploitation de la bauxite dans le centre du pays.

Reporters sans frontières, qui a placé le Vietnam sur sa liste des "ennemis d'internet", a de son côté réclamé sa "libération inconditionnelle" dans une lettre au Premier ministre publiée lundi sur son site internet. "Il n'appartient qu'à vous d'inverser la tendance de votre pays souvent critiqué en matière de droits de l'homme, en faisant cesser les arrestations et procès politiques", a écrit le secrétaire général de l'organisation Jean-François Julliard.

Le Vietnam assure de son côté n'avoir aucun "prisonnier de conscience", comme l'a répété mardi le ministère des Affaires étrangères à propos de l'affaire du dissident Cu Huy Ha Vu. "Nous rejetons les commentaires s'ingérant dans les affaires internes du Vietnam", a déclaré la porte-parole des Affaires étrangères Nguyen Phuong Nga.

Cette condamnation intervient deux semaines après la reconduction du Premier ministre Nguyen Tan Dung pour un second mandat de cinq ans, entérinant une puissance politique jamais vue depuis des années qui fait craindre aux défenseurs des droits de l'Homme des temps plus difficiles encore pour la dissidence.

http://www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/vietnam-un-blogueur-condamne-a-3-ans-de-prison_1019539.html

Europe 1 : Vietnam : une censure "à la chinoise" (RSF)

11 août 2011

L'organisation de défense des journalistes Reporters sans frontières a dénoncé la condamnation mercredi au Vietnam d'un blogueur franco-vietnamien à trois ans de prison, signe d'un "dangereux glissement" du pays communiste "vers une politique de censure à la chinoise". "Pham Minh Hoang n'a rien à faire en prison. C'est un citoyen qui a simplement exprimé ses points de vue sur des sujets d'intérêt au Vietnam. Sa condamnation reflète un dangereux glissement du pays vers une politique de censure à la chinoise", a écrit RSF dans un communiqué vu jeudi sur son site internet.

Le Premier ministre, Nguyen Tang Dung, "est l'instigateur d'une vague de répression qui laisse craindre un avenir noir pour les journalistes, blogueurs et défenseurs de la liberté d'expression", a ajouté l'organisation, décrivant Hoang comme un "net-citoyen".

Pham Minh Hoang, défenseur des droits de l'Homme de 56 ans, a été condamné mercredi à Ho Chi Minh-Ville à trois ans de prison suivis de trois années de résidence surveillée pour tentative de renversement du gouvernement vietnamien, un chef d'accusation déjà utilisé contre des dissidents. Le tribunal a précisé qu'il avait écrit 33 articles sous son pseudonyme de blogueur, Phan Kien Quoc, dont la plupart "noircissaient l'image du pays".

<http://www.europe1.fr/International/Vietnam-une-censure-a-la-chinoise-RSF-664251/>

8. 29 novembre 2011 : Procès en appel

France Diplomatie

Le procès en appel de M. Pham Minh Hoang, détenu au Vietnam depuis août 2010 et condamné en août dernier pour "tentative de renversement du pouvoir populaire", a eu lieu ce matin à Ho Chi Minh-Ville.

Nous prenons note de la réduction de peine dont M. Hoang a bénéficié, qui devrait lui permettre de sortir de prison au tout début de l'année 2012.

Les autorités françaises suivent depuis le début ce procès avec grande attention. Notre Consul général de France à Ho Chi Minh-Ville a assisté aux audiences et M. Pham Minh Hoang continuera à bénéficier de la protection consulaire jusqu'à l'accomplissement de sa peine, qui comprend trois années de résidence surveillée.

Nous sommes restés en contact très étroit avec sa famille et ses proches depuis son arrestation.

La France réaffirme son attachement au respect de la liberté d'opinion et d'expression.

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/vietnam_555/france-vietnam_1254/evenements_3341/vietnam-proces-appel-pham-minh-hoang-29.11.11_97109.html

Peine réduite en appel pour un blogueur franco-vietnamien

AFP

29 novembre 2011

Un blogueur franco-vietnamien dont Paris avait réclamé la libération a vu sa peine pour tentative de renversement du gouvernement de Hanoï réduite mardi en appel à 17 mois de prison, et devra encore rester en détention quelques semaines, selon son avocat. Pham Minh Hoang, militant pour les droits de l'Homme âgé de 56 ans, avait été condamné en août à Ho Chi Minh-Ville à trois ans de prison suivis de trois années de résidence surveillée.

Cette peine a été réduite à 17 mois de prison, toujours suivis de trois ans d'assignation à résidence, a indiqué son avocat Tran Vu Hai à l'AFP. Il a précisé qu'avec la peine déjà effectuée depuis son arrestation le 13 août 2010, son client serait libéré le 13 janvier prochain.

"Je suis un peu triste de cette décision, qui m'a toutefois consolée un peu", a commenté à l'AFP sa femme Le Thi Kieu Oanh, qui a demandé sa libération immédiate.

L'accusation de tentative de renversement du régime, passible de 15 ans de prison, est régulièrement utilisée contre les dissidents dans un pays où le Parti communiste interdit tout débat politique.

En première instance, le professeur de mathématique, qui a passé près de 30 ans en France, avait nié avoir voulu renverser "qui que ce soit", assurant avoir "seulement pointé du doigt les choses négatives dans la société". Il avait également exprimé ses "regrets" et demandé l'indulgence du tribunal.

Son avocat avait expliqué il y a quelques jours qu'il allait plaider pour une réduction de peine en faisant notamment valoir que son client devait s'occuper de ses parents âgés de près de 90 ans et de son frère handicapé.

Après le procès en appel de quelques heures, la cour a rendu son verdict en tenant "compte de ses conditions familiales", a assuré Hai mardi. "Et du fait que Hoang s'est engagé à sa sortie de prison à ne plus violer la loi vietnamienne et ne plus s'opposer à l'Etat vietnamien".

La justice lui reproche d'avoir écrit 33 articles sous le pseudonyme Phan Kien Quoc, dont la plupart "ternissaient l'image du pays". Il avait notamment pris position contre un projet controversé d'exploitation de la bauxite dans le centre du pays. Il a d'autre part reconnu être membre de l'organisation basée aux Etats-Unis Viet Tan, considérée comme "terroriste" par Hanoï.

Mardi, le groupe, qui affirme pour sa part promouvoir la démocratie par des moyens pacifiques, a estimé que les autorités avaient "cédé à la pression internationale" en réduisant sa peine.

En août, la France et l'Union européenne avaient dénoncé sa condamnation et réclamé sa libération immédiate. "Sa réduction de peine est bienvenue, mais ce n'est pas assez", a commenté mardi Phil Robertson, de Human Rights Watch. "Malheureusement, (le gouvernement) ne montre aucune réticence à emprisonner des gens comme Pham Minh Hoang pour avoir simplement exprimé leurs opinions et les avoir fait connaître à leurs compatriotes par internet", a-t-il ajouté.

"Hoang a simplement exprimé son opinion sur des sujets d'intérêt public au Vietnam, un droit garanti par la Constitution", avait insisté de son côté lundi Reporters sans frontières, qui a placé le Vietnam sur sa liste des "ennemis d'internet".

Des dizaines de militants politiques pacifiques ont été condamnés à de lourdes peines de prison depuis que le Vietnam a lancé une campagne de répression contre la liberté d'expression à la fin de 2009, selon Amnesty International.

Hanoï assure de son côté avoir enregistré des progrès importants sur les droits de l'Homme.

<http://www.7sur7.be/7s7/fr/1505/Monde/article/detail/1355054/2011/11/29/Peine-reduite-en-appel-pour-un-blogueur-franco-vietnamien.dhtml>

Procès de Pham Minh Hoang : transparence et respect de la Constitution doivent être les maîtres mots

Reporters sans frontières

28 novembre 2011

A la veille du procès en appel du blogueur franco-vietnamien Pham Minh Hoang, Reporters sans frontières appelle la justice vietnamienne à abandonner les charges qui pèsent sur le net-citoyen.

"Pham Minh Hoang a simplement exprimé ses points de vue sur des sujets d'intérêt public au Vietnam, un droit garanti par la Constitution et pour lequel il a pourtant déjà passé plus d'un an derrière les barreaux. Il doit être libéré et les charges qui pèsent sur lui abandonnées. Nous renouvelons notre

appel au gouvernement français et à la communauté internationale à faire pression sur le gouvernement vietnamien pour que Pham Minh Hoang soit libéré”, a déclaré l’organisation.

“Les journalistes et observateurs qui le souhaitent doivent pouvoir assister librement à l’audience. Il revient ainsi aux autorités d’assurer la transparence de l’instruction. Nous appelons également la justice vietnamienne à prendre en compte les articles de la Constitution qui exonèrent Pham Minh Hoang de toutes charges”, a poursuivi Reporters sans frontières. L’article 43 de la Constitution donne aux citoyens le droit de prendre part aux affaires publiques et sociales, en débattant de problèmes locaux ou nationaux. L’article 69, quant à lui, garantit la liberté d’expression et la liberté de la presse. Les citoyens ont le droit d’être informés, ainsi que de se réunir en assemblée, en association ou de manifester, dans le respect de la loi. Enfin, l’article 71 protège l’intégrité physique, la vie privée, la santé, l’honneur et la dignité des citoyens. Nul ne peut être arrêté sans un mandat de la Cour populaire, ou un mandat ratifié par l’Inspection populaire sauf dans le cas où il est pris en violation flagrante de la loi.

Le blogueur, également connu sous son pseudonyme, Phan Kien Quoc, a publié de nombreux articles sur les questions environnementales, l’éducation et la souveraineté du Vietnam à l’égard de la Chine. Il a, en outre, participé à la campagne contre l’exploitation par des entreprises chinoises, des mines de bauxite sur les Hauts Plateaux du centre du pays. Il a pris part à des conférences sur la question de la souveraineté vietnamienne sur les archipels Paracels et Spratleys. Il a également dispensé des formations extra universitaires en leadership à ses étudiants, et est membre du parti pro démocratie Viet Tan.

Le 10 août 2011, il a été condamné à trois ans de prison et trois ans d’assignation à résidence pour “tentative de renversement du gouvernement”, ses actes ayant, selon le juge, “sapé la sécurité nationale”. Le tribunal a déclaré que les articles de Pham Minh Hoang “noircissaient l’image du pays”. Arrêté le 13 août 2010, le blogueur était en détention provisoire depuis près d’un an. Cette année passée derrière les barreaux sera, selon la justice vietnamienne, déduite de sa condamnation.

Lors de l’audience, des journalistes ont été intimidés par des agents de sécurité armés, qui ont tenté de les dissuader de couvrir le procès. Sa femme, Le Thi Kieu Oanh, n’avait également pas été autorisée à y assister. Elle n’est à ce jour pas certaine de pouvoir assister à celle du 29 novembre. Quant à sa mère, elle s’était vu répondre qu’il ne restait plus de place dans la salle. Le 26 octobre 2011, Reporters sans frontières a lancé une campagne visant à sensibiliser les voyageurs qui se rendent au Vietnam à la censure et à la situation de la liberté de la presse dans le pays. Au moins trois journalistes et dix-sept net-citoyens sont actuellement emprisonnés au Vietnam.

<http://fr.rsf.org/vietnam-proces-de-pham-minh-hoang-28-11-2011,41478.html>

Vietnam : annulez la condamnation du militant pour la démocratie

Human Rights Watch

28 novembre 2011

Un paisible blogueur puni pour avoir exercé la liberté d'expression

(New York) - Les autorités vietnamiennes devraient libérer immédiatement le blogueur Pham Minh Hoang et annuler le verdict prononcé contre lui lors de son procès en appel, a déclaré aujourd'hui Human Rights Watch. Son procès en appel doit être rejugé par la Cour Populaire Suprême de HCM-Ville le 29 Novembre 2011.

Pham Minh Hoang, 56 ans, qui blogue sous le pseudonyme de Phan Quoc Kien, a été condamné le 10 août sur des accusations de « mener des activités de subversion contre l'administration », selon l'article 79 du code pénal. Il a été condamné à trois ans de prison, suivis par trois années de probation.

« Le Vietnam maintient sa mainmise sur la libre expression en utilisant des lois sur la sécurité nationale aux formulations vagues pour emprisonner des militants pacifiques », a déclaré Phil Robertson, vice-directeur de l'Asie à Human Rights Watch. « Les militants pacifiques comme Pham Minh Hoang méritent d'être entendus par leurs concitoyens, et non pas réduits au silence par les tribunaux. »

En criminalisant la dissidence pacifique, le Vietnam viole ses obligations en tant qu'État signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et, ne respecte pas sa propre constitution qui garantit la liberté d'expression et la liberté d'association.

Pham Minh Hoang est né à Vung Tau dans ce qui est désormais la province de Ba Ria-Vung Tau et est allé en France pour étudier, en 1973. Il est retourné au Vietnam en tant que citoyen français en 2000 et a enseigné les sciences appliquées à l'Université Polytechnique de HCM-Ville. Dans son blog, il a écrit sur une variété de questions sociales et politiques au Vietnam. Il a préconisé le respect des droits des travailleurs et des droits humains et promeut la réconciliation nationale, la liberté d'expression et la démocratie.

Il a été arrêté le 13 août 2010, pour son appartenance présumée au parti non autorisé Viet Tan, un groupe qui a prôné autrefois la rébellion contre le gouvernement communiste, mais depuis, a changé son approche pour des moyens pacifiques. Il n'existe aucune preuve que Pham Minh Hoang a préconisé ou participé à des actions violentes contre le gouvernement. Selon les médias d'Etat, Pham Minh Hoang a écrit « 33 articles qui faussent les politiques et les directives du Parti et l'Etat. »

« Promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales ne doit pas être un crime », déclare Robertson. « Il est clair que Pham Minh Hoang a été condamné uniquement pour avoir exprimé ses convictions politiques pacifiques et qu'il n'aurait jamais dû être emprisonné. »

Le Vietnam est actuellement en négociation pour rejoindre le Partenariat Trans-Pacifique (PTP), un important accord multilatéral de libre-échange avec les principaux partenaires commerciaux en Asie et en Amérique du Nord.

« Les Etats-Unis et d'autres gouvernements partenaires du PTP devraient faire pression sur le Vietnam pour qu'il améliore son bilan des droits de l'homme en libérant tous les prisonniers reconnus coupables de crimes simplement parce que le gouvernement désapprouve leurs convictions pacifiques », déclare Robertson.

Ce qui suit est un extrait d'un article de Pham Minh Hoang sous le nom de plume Phan Quoc Kien, intitulé « Stabilité politique et développement économique : le prix à payer » :

Pendant longtemps, la main d'œuvre au Vietnam était parmi la moins chère au monde. Cela a attiré de nombreux investisseurs, principalement pour les industries intensives en travail humain. Maintenant, le Vietnam est devenu un grand pays-usine dans la région. La conséquence du travail bon marché est que la vie des ouvriers devient de pire en pire. Cela conduit à des différends, des conflits et les arrêts de travail collectifs.

Si l'Etat ne dispose pas d'un mécanisme pour protéger les ouvriers et continue à courir après les statistiques de croissance, ces conflits ne finiront jamais. Le Vietnam ne se débarrassera jamais du statut de pays « assembleur », avec ses risques, son incertitude et ses dépendances habituelles.

Les travailleurs et les paysans ne sont pas les seules victimes du coût de la stabilité politique et de la croissance économique. La pollution environnementale est un autre dommage grave, qui a été et continuera à détruire la santé de millions de personnes dans les mois et les années à venir.

<http://www.hrw.org/news/2011/11/28/vietnam-overturn-democracy-activist-s-sentence>

Procès en appel du militant franco-vietnamien

ACAT

Paris, 23 novembre 2011

Le blogueur franco-vietnamien et militant des droits de l'homme, Pham Minh Hoang sera jugé en appel le 29 novembre. L'ACAT-France appelle au respect de son droit à un procès équitable et à sa remise en liberté.

Au Vietnam, une simple critique sur la politique du gouvernement peut être considérée comme une « tentative de renverser le pouvoir » passible de plusieurs années de prison.

Pham Minh Hoang, militant et professeur de mathématiques appliquées à l'Institut Polytechnique d'Hô-Chi-Minh-Ville, avait publié des articles sur son blog en faveur des droits et libertés au Vietnam.

Cet engagement lui a valu d'être condamné en première instance le 10 août dernier à trois ans de prison et trois ans d'assignation à résidence. Lors du procès, le juge avait considéré que ses écrits « noircissaient l'image du pays » et qu'ils « visaient à renverser l'administration populaire ».

Le jugement en appel devrait se tenir devant la Cour populaire suprême à Saïgon mardi 29 novembre au matin.

L'ACAT-France demande que son droit à un procès équitable soit respecté et qu'il soit libéré. « La peine et la détention de Pham Minh Hoang sont arbitraires puisqu'elles ne visent qu'à punir une liberté fondamentale, sa liberté d'expression », estime Christine Laroque, responsable des programmes Asie à l'ACAT-France. « Sa condamnation est de ce fait, non seulement contraire aux obligations internationales du Vietnam, mais viole également le droit vietnamien qui protège la liberté d'expression. Il est indispensable que Pham Minh Hoang soit relaxé en appel et libéré. »

Rappel des faits :

Pham Minh Hoang a été arrêté le 13 août 2010. Il avait publié différents articles sur son blog concernant l'éducation, l'environnement et la souveraineté du Vietnam face à la Chine. Il a milité par ailleurs activement contre l'exploitation des mines de bauxite par les entreprises chinoises, et a participé à des conférences sur la souveraineté du Vietnam sur les îles Spratly et Paracel. Il a travaillé sans relâche pour promouvoir les droits de l'homme et pour renforcer et encourager l'engagement civique parmi ses pairs et ses élèves. Il a été condamné, le 10 août 2011 sur le fondement de l'article 79 du code pénal vietnamien (« tentative de renversement du pouvoir populaire »).

Dernières actions menées par l'ACAT-France en faveur de Pham Minh Hoang

- Lettre conjointe avec 6 ONG à l'occasion dialogue droits de l'homme USA/ Vietnam (9 novembre 2011)
- Lettre conjointe sur le cas de Pham Minh Hoang adressée au président vietnamien et au ministre français des affaires étrangères (4 octobre 2011)
- Appel urgent - Vietnam : procès après un an de détention arbitraire pour Pham Minh Hoang (8 août 2011)

Contact :

- Ophélie Latil (presse) 07 6171 6669 ophelie.latil@acatfrance.fr
- Christine Laroque (responsable programmes Asie) 01 4040 7409 christine.laroque@acatfrance.fr

L'Express : Vietnam: la peine pour subversion d'un Franco-Vietnamien réduite en appel à 17 mois

29 novembre 2011

HANOI (Vietnam) - La peine d'un Franco-Vietnamien, condamné en août à Ho Chi Minh-Ville à trois ans de prison pour tentative de renversement du gouvernement de Hanoï, a été réduite en appel mardi à 17 mois de prison, a indiqué son avocat à l'AFP.

Un tribunal de l'ex-Saïgon a condamné Pham Minh Hoang, blogueur et militant pour les droits de l'Homme âgé de 56 ans, à 17 mois de prison suivis de trois années de résidence surveillée, a précisé Tran Vu Hai.

Il a ajouté qu'avec la peine déjà effectuée depuis son arrestation le 13 août 2010, il serait libéré le 13 janvier prochain.

En première instance, le professeur de mathématique, qui a passé près de 30 ans en France, avait nié avoir voulu renverser "qui que ce soit", assurant avoir "seulement pointé du doigt les choses négatives dans la société".

L'avocat avait expliqué il y a quelques jours qu'il allait plaider pour une réduction de peine en faisant notamment valoir que son client devait s'occuper de ses parents âgés de près de 90 ans et de son frère handicapé.

Après le procès en appel de quelques heures, la cour a rendu son verdict en tenant "compte de ses conditions familiales et du fait que Hoang s'est engagé à sa sortie de prison à ne plus violer la loi vietnamienne et ne plus s'opposer à l'Etat vietnamien", a expliqué Hai mardi.

La justice lui reproche d'avoir écrit 33 articles sous le pseudonyme Phan Kien Quoc, dont la plupart "ternissaient l'image du pays". Il avait notamment pris position contre un projet controversé d'exploitation de la bauxite dans le centre du pays.

Il a d'autre part reconnu être membre de l'organisation basée aux Etats-Unis Viet Tan, considérée comme "terroriste" par Hanoï. Le groupe affirme pour sa part promouvoir la démocratie par des moyens pacifiques.

La France et l'Union européenne avaient dénoncé sa condamnation et réclamé sa libération immédiate.

"Le Vietnam garde la mainmise sur la liberté d'expression en utilisant des formulations vagues de lois sur la sécurité nationale pour emprisonner des militants pacifiques", a dénoncé Phil Robertson, de Human Rights Watch, dans un communiqué publié à la veille de ce procès en appel.

"Des militants pacifiques comme Pham Minh Hoang méritent d'être entendus par leurs compatriotes, pas réduits au silence par la justice", a-t-il ajouté, réclamant sa libération immédiate.

"Hoang a simplement exprimé son opinion sur des sujets d'intérêt public au Vietnam, un droit garanti par la Constitution", a insisté de son côté Reporters sans frontières, qui a placé le Vietnam sur sa liste des "ennemis d'internet".

http://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/vietnam-la-peine-pour-subversion-d-un-franco-vietnamien-reduite-en-appel-a-17-mois_1055948.html

9. 13 janvier 2012 : Libération du Professeur Pham Minh Hoang

Le professeur Pham Minh Hoang est sorti de prison

Radio Nouvel Horizon

13 janvier 2012

Le professeur Pham Minh Hoang a quitté sa prison ce vendredi 13 janvier à 8h30, après avoir purgé sa peine de 17 mois de prison. Mais avant de pouvoir retrouver sa famille, Pham Minh Hoang a dû encore patienter encore 4 heures au commissariat de son quartier, le temps que la Sécurité Publique lui précise les conditions de son assignation à résidence pour les trois prochaines années.

Citoyen franco-vietnamien âgé de 57 ans, le professeur Pham Minh Hoang est revenu au Vietnam en 2000, après avoir passé près de 30 ans en France, pour enseigner les mathématiques appliquées à l'Institut Polytechnique de Saigon. Blogueur engagé et membre de Viet Tan, un parti politique pro démocratie interdit par le régime. Sa condamnation le 10 août 2011 pour « tentative de renversement du gouvernement socialiste » (article 79 du code pénal vietnamien) a déclenché un tollé général dans la communauté internationale.

Dans un communiqué du 11 août 2011, Catherine Ashton, Haut Représentant de l'Union pour les Affaires étrangères affirmait : « Je demande au Vietnam de respecter le droit à la liberté d'expression, en vertu de ses engagements internationaux, et de libérer immédiatement le professeur (Pham Minh) Hoang, un citoyen de l'UE, et les autres défenseurs des droits de l'Homme ».

La pression internationale semble avoir payé car durant son procès en appel, la peine de Pham Minh Hoang a été considérablement réduite de 3 ans de prison à 17 mois.

Les premiers mots de Pham Minh Hoang ont été de remercier tous ceux et celles qui se sont exprimés en sa faveur. Mais ce qui préoccupe le plus dans l'immédiat, c'est l'état de santé de son père qui a dû être hospitalisé dans un état critique.

Viet Tan se réjouit de la libération de M. Pham Minh Hoang

16 janvier 2012

Après avoir été injustement emprisonné pendant 17 mois, le blogueur et professeur de mathématiques Pham Minh Hoang a pu retourner auprès de sa famille à Saigon.

Viet Tan souhaiterait exprimer sa profonde reconnaissance envers les défenseurs des droits de l'homme du monde entier qui n'ont eu de cesse d'intervenir pour la libération de Pham Minh Hoang. Nous tenons particulièrement à remercier les autorités françaises pour tout leur soutien et leur bienveillance tout au long de cette affaire.

Bien que libre, Pham Minh Hoang devra encore passer trois années d'assignation à résidence surveillée. Tout comme Pham Minh Hoang n'aurait jamais dû être arrêté pour ses activités politiques pacifiques, rien ne justifie qu'il continue à être persécuté. Il devrait être libre de pouvoir reprendre une vie normale en tant que membre libre de la société.

Dans une de ses décisions datée de 2011, le Groupe de travail des Nations Unies sur la Détention Arbitraire a déclaré que les lois vietnamiennes et en particulier l'Article 79 du Code pénal vietnamien, devaient être appliquées en conformité avec les normes internationales énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Emprisonner un individu pour son appartenance à un parti pro-démocratique est en violation des droits et libertés reconnus par la Déclaration Universelle et par le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques.

Alors que nous nous réjouissons aujourd'hui de la libération de Pham Minh Hoang, de nombreux autres prisonniers de conscience croupissent encore au Vietnam. Viet Tan continuera à œuvrer pour la liberté de tous les Vietnamiens emprisonnés du fait de leur religion, de leur opinion ou de leurs activités politiques pacifiques.

<http://www.viettan.org/Viet-Tan-se-rejouit-de-la.html>

10. Synthèse

Maître Kayana Manivong, jeune avocat d'origine laotienne décide de présenter le cas du Professeur Pham Minh Hoang au concours international de plaidoiries

Parcours

Après avoir poursuivi des études de droit à Londres et à Paris, j'ai soutenu une thèse en droit international couronnée par l'obtention d'un Doctorat en 2008. J'ai ensuite suivi les cours de l'Ecole de Formation des Barreaux de la Cour d'appel de Paris et obtenu le certificat d'aptitude à la profession d'avocat en 2010. J'ai prêté serment en janvier 2011 et débuté dans un cabinet spécialisé en contentieux. J'exerce aujourd'hui au Barreau de Paris dans un cabinet individuel avec des activités dominantes en droit pénal, en droit des étrangers et en droit de la presse.

Résumé de ma plaidoirie

Pham Minh Hoang est un mathématicien franco-vietnamien et blogueur militant pour les droits de l'homme et la démocratie au Vietnam. Pour avoir publiquement exprimé ses opinions sur son blog et s'être indigné contre les injustices sociales, les risques de pollution environnementale et les problèmes territoriaux du pays, Pham Minh Hoang a été arrêté et condamné le 11 août 2011 à 3 ans d'emprisonnement suivis de 3 ans en résidence surveillée. Je plaide pour rendre hommage à son engagement intègre et désintéressé. Je plaide pour démontrer que son arrestation et sa détention sont arbitraires en ce qu'elles transgressent le droit international et la Constitution du pays. Je plaide en sa faveur parce que son histoire est une ode au courage, un hymne à la liberté d'expression, fondement de toute démocratie.

Pourquoi avez-vous choisi de participer au concours international de plaidoiries ?

Le Mémorial de Caen est un haut lieu chargé d'histoire. C'est un écrin de lumière où l'éloquence déployée lors du concours international de plaidoiries est placée au service d'une noble cause : la défense d'un cas réel, individuel et récent de violation des droits de l'homme.

C'est une tribune libre, internationale, où l'ambition est d'inviter le jury et l'auditoire à la réflexion, de provoquer l'indignation et d'encourager l'action.

C'est un lieu d'engagement, d'échanges, de partage, et de promesses pour l'avenir.

Pourquoi avez-vous choisi cette cause ?

Tout d'abord, la cause de Pham Minh Hoang pose la problématique de la liberté d'expression. Je pense que la liberté humaine est indivisible et qu'en son cœur gît le droit de choisir ses opinions et le droit de les exprimer librement. C'est en ce sens que le pluralisme des courants d'idées et la liberté d'expression ont une portée politique et sociale considérable. La possibilité pour chacun d'avoir une

opinion et de pouvoir l'exprimer librement sans risque d'être inquiété est un fondement essentiel de toute société démocratique.

Ensuite, la cause de Pham Minh Hoang est symptomatique des bouleversements contemporains où se combinent bien souvent aspirations au changement, engagement militant, jeunesse, blog sur Internet, pays en développement. Aussi, le cas de Pham Minh Hoang n'est pas isolé. Au travers de cette plaidoirie, je dénonce également la condamnation et la détention d'autres militants blogueurs au Vietnam comme dans d'autres pays du monde, phénomène qui révèle en filigrane la crainte des autorités d'un soulèvement sur le modèle des révolutions arabes. A mon sens, la peur du jeu démocratique les mène en conséquence à censurer la liberté d'expression, quand elle contrarie.

Enfin, au-delà des considérations purement juridique et politique, j'ai choisi, d'un point de vue personnel, de défendre cette cause car l'histoire de Pham Minh Hoang m'a ramené à ma propre histoire. Je suis français d'origine laotienne, j'ai eu l'immense privilège de pouvoir faire des études universitaires en France, j'ai aujourd'hui la chance et l'honneur d'exercer un métier dans lequel je suis amené à défendre des individus soumis à des situations extrêmes, ce qui commande nécessairement un devoir d'engagement, du courage, du dévouement et un sens des responsabilités. En défendant cette cause, je désire que l'on se souvienne que des militants œuvrent chaque jour et sans relâche pour la liberté d'expression et le changement.

Que peut apporter le concours à la cause que vous défendez ?

Depuis sa création il y a 22 ans, le concours international de plaidoiries a permis de trouver des solutions à des cas de violations des droits de l'homme ou à tout du moins contribué à la défense et la promotion des droits de l'homme.

La participation à ce concours permet non seulement d'instaurer un lieu d'échanges et de réflexions sur la situation de Pham Minh Hoang et la liberté d'expression mais également constitue une rampe d'exposition médiatique indispensable à l'action.

Par cette tribune internationalement reconnue, je souhaite au travers de ce concours œuvrer à la libération inconditionnelle de Pham Minh Hoang et au-delà à l'annulation de sa condamnation et sa réhabilitation pleine et entière. J'espère, par ma modeste contribution, ébranler les certitudes des autorités vietnamiennes sur la censure, émouvoir le jury et l'auditoire sur l'importance de la liberté d'expression, agir sur l'âme et toucher le cœur en parlant à l'esprit.

En définitive, par cette plaidoirie, je souhaite illuminer la situation de Pham Minh Hoang en la sortant de l'ombre. Puisse son histoire devenir un phare qui éclaire l'héritage du passé et annonce les promesses de l'avenir.

http://www.memorial-caen.fr/avocats1/index.php?option=com_content&view=article&id=301:maitre-kayana-manivong&catid=79:presentation-des-candidats&Itemid=121

11. Nos coordonnées

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :

VIET TAN (Parti pour la réforme du Vietnam)

Adresse : BP 33
94241 L'Haÿ les Roses
FRANCE
Tél/Fax : +33 1 56 30 96 12
Email : media@viettan.org
Web : www.viettan.org/fr

La Famille

M. Pham Duy Khanh - Frère de M. Pham Minh Hoang et représentant de la famille

Adresse : 16, rue Gambetta
78210 St-Cyr l'Ecole
FRANCE
Tél/Fax : +33 1.56.30.96.12
Email : dkhanh.pham@gmail.com

Groupe de soutien SOS Pham Minh Hoang

M. Dao-Duy Pierre – Ami de M. Pham Minh Hoang
Adresse : 11 rue des clozeaux
91440 – Bures sur Yvette
Tél : +33 1.69.28.30.66 / 06.
Web : <http://www.sosphamminhhoang.org>
Email : daoduy pierre@free.fr